



NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES
(à conserver)

☞ RESTAURANT SCOLAIRE (☎ 02.31.53.52.80) :

➤ L'accès à la salle de restaurant est géré par un système informatique de lecteur de cartes à puce.

➤ Quatre régimes sont proposés aux élèves du lycée Allende (**cf fiche intendance**) :

1 - **Demi-pensionnaire 5 jours** : (516.25 €/année) 5 repas par semaine

2 - **Demi-pensionnaire 4 jours** : (441 €/année) 4 repas par semaine sauf le mercredi

3 - **Demi-pensionnaire 2 jours** : (248.50 €/année) 2 repas par semaine (choix des jours à déterminer à la rentrée)

❖ En cas de maladie, les absences sont déduites à partir de 15 jours d'absence consécutifs (week-end compris) sur demande écrite de la famille à remettre à l'intendance.

4 - **Externe** : **passage occasionnel** : repas à régler à l'Intendance (Prix d'un repas : 3.65 €)
(pour motif exceptionnel sur demande écrite de la famille ou avis du CPE)

L'inscription à un forfait demi-pension est valable pour toute l'année scolaire (accueil des élèves du jour de la rentrée à la date de fin de cours ou des examens). **Le changement de régime peut intervenir, sur demande écrite de la famille, au début de chaque trimestre.**

Modalités de facturation : FORFAIT TRIMESTRIEL (montants 2020/2021)

Les montants 2021-2022 seront communiqués au cours du 1^{er} trimestre

DP 5J	DP 4J	DP 2J
-------	-------	-------

❖ <u>3 périodes de facturation</u> :	septembre / décembre 2021 (facture vers le 1er octobre 2021)	207,70	181,55	99,40
--------------------------------------	--	--------	--------	-------

	janvier / mars 2022 (facture vers le 30 janvier 2022)	162,00	136,20	78,10
--	---	--------	--------	-------

	avril / juin 2022 (facture vers le 10 mai 2022)	146,55	123,25	71,00
--	---	--------	--------	-------

❖ Moyens de paiement :

prélèvement automatique (remplir le mandat de prélèvement joint accompagné d'un RIB)
Télé-paiement (se rendre sur le site : <https://teleservices.ac-caen.fr> avec les identifiants qui vous seront communiqués à la rentrée)

chèque à l'ordre de : «l'Agent comptable du lycée Allende» ;

Espèces.

Un badge sera remis à chaque élève à son entrée dans l'établissement, il permet l'accès ou la sortie de l'établissement en dehors des heures d'ouverture du portillon et pour les demi-pensionnaires l'accès au service de restauration. Ce badge est valable pendant **toute** la scolarité de l'élève. En cas de perte, celui-ci sera remplacé moyennant la somme de 6 €.

❖ Il ne peut être prêté sous aucun prétexte **sous peine d'exclusion de la demi-pension.**

❖ En cas d'oubli et compte tenu des perturbations techniques engendrées par les oublis de carte, l'élève sera tenu d'attendre la fin du service pour accéder au self.

👉 BOURSES DES LYCEES : (décision prise par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Manche) – DSDEN

- Elles sont octroyées pour l'ensemble de la scolarité (reconduction automatique de la seconde à la terminale).
- En cas de redoublement, de réorientation ou de changement d'établissement, les familles doivent se signaler auprès du service Intendance afin de retirer un dossier à transmettre à la DSDEN.
- Les Bourses sont déductibles des frais de demi-pension et payées fin décembre, fin mars et fin juin **sous condition d'assiduité (un congé de Bourses peut être demandé par le Chef d'Etablissement en cas d'absentéisme injustifié).**
- Les bourses de lycée sont attribuées selon 6 échelons, variant de 441 € à 936 € (montant annuel).
- Bourse au mérite attribuée aux nouveaux boursiers de 2nde ayant obtenu la mention «BIEN» à «TRES BIEN» au DNB. (Montant annuel de 402 € à 1002 €, selon les ressources de la famille).

👉 CAMPAGNE DE BOURSES (ELEVES NON BOURSIERS) :

- La campagne de bourses pour les élèves non-boursiers se déroulera du 17 mai au 21 octobre 2021. Vous avez été destinataire des informations par mail et vous pourrez retrouver l'ensemble de ces informations en cliquant [ici](#). Les familles qui souhaiteraient l'envoi d'un dossier ou recevoir plus d'informations sont priées de contacter M. LEFEBVRE au 02 31 53 52 80 ou romain.lefevre@ac-normandie.fr.

👉 ASSISTANTE SOCIALE :

- L'assistante de service social aide les jeunes scolarisés à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne pour des difficultés d'ordre familial ou scolaire.
- Dans le cadre du Fonds Social Lycéen, des aides financières peuvent être accordées pour les dépenses liées à la scolarité (frais de demi-pension, achat de matériel scolaire, sorties scolaires, carte de transport scolaire).
Formulaire à retirer auprès de l'Assistante sociale afin d'apprécier votre situation.
Permanences : voir [site web](#)

Si vous souhaitez plus de renseignements concernant ces 3 rubriques, rendez-vous sur le site du lycée :

<http://www.etab.ac-caen.fr/lycee-salvador-allende/>

15 rue Guyon de Guercheville – B.P. 21 – 14201 HEROUVILLE ST CLAIR Cedex

☎ 02.31.53.10.70 – ✉ ce.0141796b@ac-caen.fr